

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit :

**Séance du 27 novembre 2025**

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre - Présidente  
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,  
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes  
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.  
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.  
Mme KOWALSKA, Directrice générale - Secrétaire.

**PROJET DE DELIBERATION**

**OBJET : CPAS - Modification budgétaire n°2 - Services ordinaire et extraordinaire - Exercice 2025 - Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la modification budgétaire n°2 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2025 - Service ordinaire et extraordinaire telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale ;

Vu l'avis favorable de Mme Sandra LOR, Receveuse régionale, remis en date du 18 novembre 2025 ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 du CPAS qui se présentent comme suit :

**Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)**

|                                                 | Recettes     | Dépenses     | Solde       |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| D'après la précédente modification budgétaire : | 2.128.942,62 | 2.128.942,62 | 0,00        |
| Augmentation de crédit                          | 94.544,50    | 112.544,50   | - 18.000,00 |
| Diminution de crédit                            | 0,00         | - 18.000,00  | 18.000,00   |
| Nouveau résultat                                | 2.223.487,12 | 2.223.487,12 | 0,00        |

**Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)**

|                                                 | Recettes   | Dépenses   | Solde     |
|-------------------------------------------------|------------|------------|-----------|
| D'après la précédente modification budgétaire : | 461.178,20 | 395.358,89 | 65.819,31 |
| Augmentation de crédit                          | 5.066,39   | 5.066,39   | 0,00      |
| Diminution de crédit                            | 0,00       | 0,00       | 0,00      |
| Nouveau résultat                                | 466.244,59 | 400.425,28 | 65.819,31 |

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la modification budgétaire n°2 du CPAS pour l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- à Madame Sandra LOR, Receveuse régionale, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
  - au service des Finances ;
  - au CPAS de Brugelette ;
  - aux organisations syndicales ;
  - au Secrétariat communal.
- 

Fait à Brugelette, en date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,  
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,  
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS